Le vieillissement actif

40 ans d'évolution à petits pas

Du vieillir actif au vieillir dans la dignité

Avant son apparition dans les documents des instances de coopération internationale, le vieillissement est devenu un objet politique vers la fin des années 1940. Les personnes aînées, reconnues comme un groupe particulier, sont alors associées à une certaine dépendance socioéconomique vis-à-vis de l'État. La récession économique des années 1980 contribue à rattacher le concept de vieillissement de la population à un fardeau social. Un changement de paradigme s'opère la décennie suivante avec les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991, où les notions de participation sociale, d'épanouissement personnel et de dignité deviennent centrales.

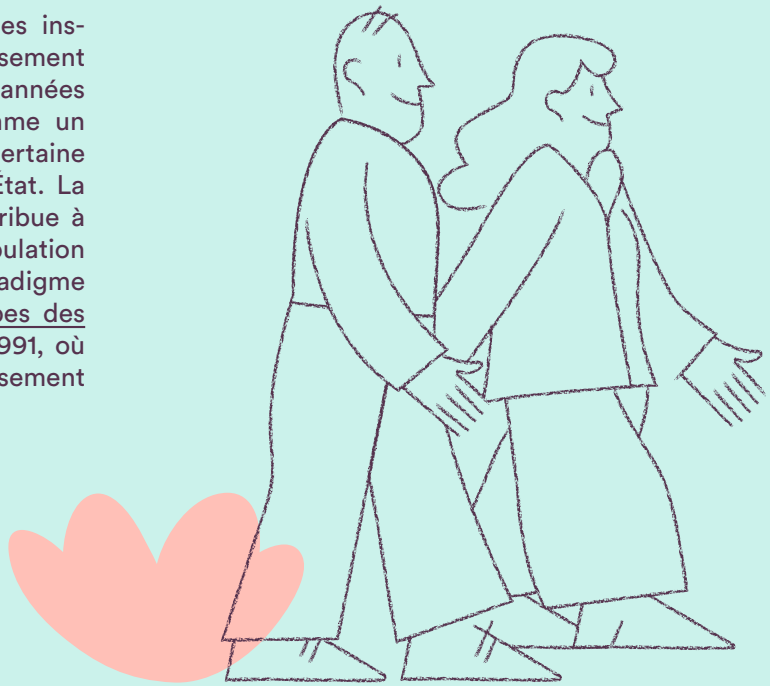

Le saviez-vous ?

Le terme de vieillissement actif est polymorphe. Alors que, pour l'OCDE, il réfère essentiellement aux dimensions relatives à l'emploi des travailleuses et travailleurs âgés ainsi qu'aux politiques de retraite, pour l'OMS, l'approche est plus transversale, alliant à la fois les dimensions économique et sociale du « vieillir-en-restant-actif-et-en-santé » (*active and healthy aging*).

1982

Les Nations Unies publient des recommandations en matière de qualité de vie des personnes aînées, de leur maintien « dans leur milieu naturel » et de lutte contre les représentations négatives de la vieillesse. Cela influence l'instauration de la première politique québécoise en matière de vieillissement. « Un nouvel âge à partager » trace les grandes orientations de l'État québécois « à l'égard de la personne âgée et de la communauté » d'une part et, d'autre part, en matière de services publics (ministère des Affaires sociales, 1985).

1999

Quinze ans plus tard, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publie une revue de documentation sur la promotion de la santé des personnes âgées (MSSS, 1999). La notion de la prise en charge individuelle de la santé dans une perspective d'*empowerment* compose la trame de fond de cet écrit. On parle ici de **vieillissement réussi**, mettant ainsi en exergue l'importance de développer des capacités individuelles d'action sur la santé en vue du maintien de l'autonomie dans l'avancée en âge. L'année 1999 marque aussi l'année internationale des personnes âgées des Nations Unies et la mise en jeu de la notion d'une **société pour tous les âges**.

Les années 2000 et 2010 : des politiques basées sur l'activité en emploi et le vieillissement actif

Entre 2001 et 2018, le gouvernement du Québec a élaboré une série de politiques destinées aux personnes aînées. Ces politiques ont toutes comme assises, à quelques nuances près, le vieillir actif dans sa communauté.

2001

« Promouvoir un vieillissement actif en adoptant des politiques publiques qui favorisent la participation sociale des personnes âgées, en appuyant les organisations de personnes âgées, en encourageant les groupes de défense des intérêts des personnes âgées, en soutenant les initiatives de la société civile qui vont dans ce sens. »

— Déclaration de Québec, 2001

Dans la déclaration de Québec, le gouvernement aborde pour la première fois la notion de **vieillir actif**. Cette politique aborde une série de thèmes relatifs aux conditions de vie des personnes âgées (solidarité intergénérationnelle, vie associative, logement, etc.) et aux mesures gouvernementales mises en place. Elle témoigne d'actions potentielles concernant l'adaptation et le prolongement des trajectoires d'emploi des travailleuses et travailleurs âgés. « Plusieurs propositions ont été avancées lors de cette consultation, notamment l'adaptation des postes et de l'organisation du travail ; l'aménagement et la réduction du temps de travail ; le renforcement des stages et du mentorat [etc.] » (*ibid.*, p. 13).

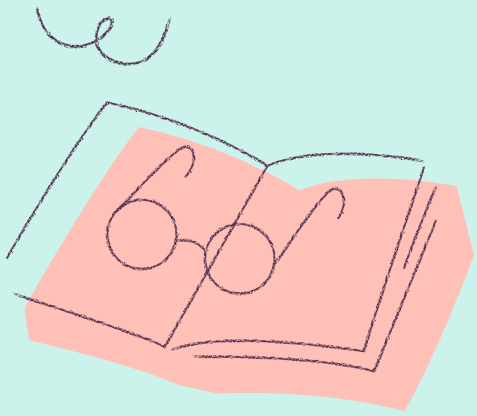

2002

L'expression vieillissement actif est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

« Un vieillissement actif permet aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de leur vie et de s'impliquer dans la société selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une protection, d'une sécurité et de soins adaptés lorsqu'elles en ont besoin » (OMS, 2002, p. 12).

2007

Le programme **Villes amies des aînés** (VADA) de l'Organisation mondiale de la santé traduit l'approche transversale et préventive de la santé de l'OMS, qui « s'ancre non seulement dans des dimensions comportementales, individuelles et communautaires, mais aussi environnementales. De fait, les villes et leur offre en matière d'aménagement urbain, en vue de maintenir la qualité de vie des citoyen·nes aîné·es, sont identifiées rapidement comme une voie incontournable à la mise en œuvre du vieillissement actif » (Marchand, 2018).

2008

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) réintroduit la notion de vieillissement actif à partir de la définition de l'OMS et pose le vieillir actif comme une approche visant à couvrir « toutes les étapes de la vie » (ministère de la Famille et des Aînés, 2008, p. 32). Le vieillissement en santé repose sur trois piliers, soit « des environnements favorables, l'entraide et les choix individuels » (*ibid.*, p. 32).

Jusqu'ici, l'État semble tergiverser entre la notion du vieillir actif et celle du vieillissement en santé.

2009

L'année marque la mise sur pied du programme **Municipalités amies des aînés** (MADA) au Québec. Ce programme, qui repose sur trois piliers (santé, participation et sécurité), vise principalement à élaborer des politiques favorisant le bien-être des personnes aînées et se déploie sur trois volets : territorial (aménagement urbain, transport, habitation et sécurité publique), social (vie communautaire et citoyenne) et économique (emploi et vie économique).

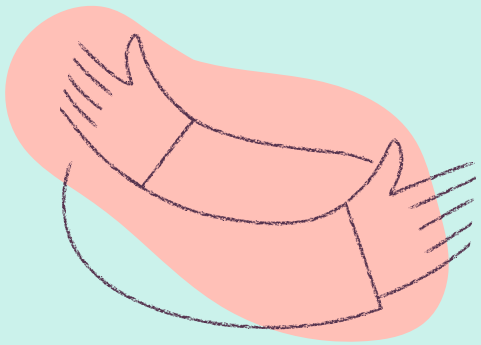

2012—2017

Lancement de la politique « Vieillir et vivre ensemble chez soi dans sa communauté ». Le vieillissement y est appréhendé comme une étape dans le parcours de vie. L'accent est mis sur la coconstruction d'une société inclusive et accueillante pour les personnes aînées. Cette politique se veut une réponse au défi engendré par le vieillissement de la population. Il s'agit ici d'une **approche collective centrée sur les milieux de vie** :

« Cette approche prend la forme d'un projet de société nouveau et positif, fortement axé sur les dynamiques locales et articulé autour des trois grandes orientations du « vieillir et vivre ensemble », à savoir :

- participer dans sa communauté ;
- vivre en bonne santé dans sa communauté ;
- et créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté » (Lord et Piché, 2018).

2018—2023

Un **Québec pour tous les âges**. Par ce second plan d'action sur le vieillissement de la population, le gouvernement élabore une série de mesures afin d'édifier une société où règne l'équité intergénérationnelle. Les actions visent principalement à favoriser la participation des personnes aînées à la société québécoise, à leur permettre de bien vieillir dans leur communauté et de leur offrir des environnements sains, sécuritaires et accueillants. Les actions sont basées sur 5 priorités, soit :

- augmenter l'appui du gouvernement aux municipalités ;
- augmenter le soutien aux organismes qui favorisent la participation sociale des personnes aînées ;
- intensifier les initiatives visant à reconnaître le rôle des aidants et aidantes ;
- améliorer les services de soutien à domicile ;
- créer des espaces de réflexions pour les acteurs concernés par le vieillissement.

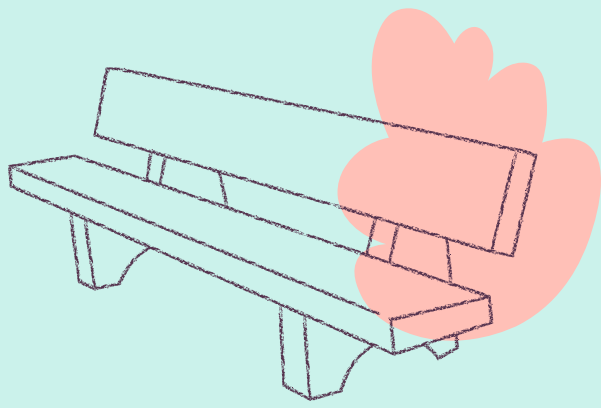

2021—2030

L'ONU a proclamé la période 2021-2030 comme étant la décennie des Nations Unies pour un **vieillissement en bonne santé**.

De 1985 à 2030, malgré l'évolution des termes employés, la trame de fond des politiques publiques québécoises reste la même : miser sur le vieillissement actif. Et si on élargissait la question au-delà des seules limites de la santé ou de l'activité physiques ?

Penser des politiques qui prennent en compte les vulnérabilités humaines

L'importance de la dignité…

Alors que de plus en plus d'initiatives mettent en lumière l'âgisme à l'encontre des personnes âgées, il est nécessaire de repenser notre rapport au vieillissement en partant des besoins spécifiques des personnes aînées et de la diversité de leurs parcours de vie. Cela semble nécessaire pour concevoir des politiques qui garantissent le droit au vieillir digne et qui assurent les droits sociaux pour l'ensemble des personnes aînées, à commencer par les personnes les plus vulnérabilisées par les inégalités sociales et de la santé.

> « Notre société ne saurait, sans se renier, rejeter une part croissante d'elle-même, paradoxalement celle qui a bâti les acquis d'aujourd'hui [...]. La personne avançant en âge ne doit pas être exilée hors de la vie de la cité. C'est un changement de regard qui doit être engagé. Pour cela, il est tout d'abord nécessaire d'affirmer partout la dignité de la personne âgée, en particulier dans les représentations socioculturelles du grand âge et dans l'ensemble des politiques publiques. Il est également fondamental d'insérer la personne âgée dans un tissu de relations humaines bienveillantes, dans lesquelles la personne âgée doit pouvoir exprimer et démontrer son apport à la vie commune. »
>
> — Libault, D. (2019). *Concertation Grand âge et autonomie : Grand âge, le temps d'agir*.

…et de l'*empowerment*

Pour Bill Ninacs, les êtres humains sont interdépendants et forment une communauté où chacun joue un rôle. Il traduit l'autonomie comme la « capacité de jouer son rôle ». L'*empowerment* comprend trois étapes : le libre choix, la transformation d'un choix en décision, la transformation de sa décision en action. L'autonomie se développe au sein d'un espace collectif qui offre un environnement soutenant, notamment des ressources adaptées.

Ninacs, B. (2021). *C'est moi qui dirige ma manette de mon fauteuil roulant*.

> « Nous ne pouvons pas nous limiter à une vision strictement sanitaire et médico-sociale. Notre vision doit porter sur tous les axes d'organisation de la vie dans notre société : logement, mobilité, santé, vie sociale et d'autres éléments encore. [...] Reconnaître la personne âgée comme citoyenne à part entière, c'est mobiliser l'ensemble des responsables, en proximité de la personne, pour lui fournir des services de la vie quotidienne jusqu'aux aspects les plus élémentaires de la dignité humaine. »
>
> — Libault, D. (2019). *Concertation Grand âge et autonomie : Grand âge, le temps d'agir*.

Conclusion

Se pose, au Québec, le défi de faire face aux impératifs démographiques et au vieillissement de la population tout en faisant évoluer l'offre de service proposée. L'économie sociale a certainement un rôle important à jouer pour cultiver – avec d'autres acteurs publics, communautaires et privés – la citoyenneté, la dignité et le droit au libre choix tout au long de sa vie. Favoriser l'inclusion et l'autonomie est une responsabilité collective, une condition indispensable tant à l'autodétermination qu'à la cohésion sociale et au vivre ensemble. On y travaille ?

Découvrez les travaux et les partenaires du TIESS sur les milieux de vie pour personnes aînées

Une réalisation du TIESS conçue à partir d'un article publié dans la revue *Retraite et société* en 2018 signé par Isabelle Marchand, professeure agrégée à l'Université du Québec en Outaouais, campus Saint-Jérôme, Département de travail social. Cette fiche a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et de la fondation Mirella et Lino Saputo.

tiess

Le TIESS vise l'amélioration continue. Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions à propos de cette publication.

Je donne mon avis

Québec

Mirella & Lino Saputo Foundation

Fondation Lucie et André Chagnon